



LES ENJEUX DE LA FORMATION CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du Code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

LA FORMATION THÉORIQUE

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés en agence par un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au Code se fait en agence via nos box multimédias, et à distance via nos tests de Code en ligne.

Une fois le **niveau requis atteint**, nous vous **proposerons une date d'examen théorique.**



LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. **Les 4 compétences et compétences associés du programme de formation doivent être acquises en fin de formation.** La durée d'une leçon de conduite au volant ne peut excéder deux heures consécutives

Vous serez amené à **circuler en ville**, en **campagne**, sur **voie rapide...**, **dans différentes conditions de circulation** (trafic faible ou nul, conditions normales et difficiles de circulation), vous apprendrez également à **partager la route avec les autres usagers** et à comprendre et pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Une fois le **niveau requis atteint**, nous vous **proposerons une date d'examen pratique.**

L'EXAMEN THEORIQUE (ETG OU ÉPREUVE DU CODE) :

Vous êtes concerné :

- Si vous **passez le Code pour la première fois** (cas d'un premier permis) ;
- Si votre **Code n'est plus valable**, c'est-à-dire si vous avez passé l'épreuve depuis plus de 5 ans.

L'EXAMEN PRATIQUE :

Pour vous présenter à **l'épreuve pratique du permis de conduire**, il vous faut avoir réussi l'épreuve du Code et **avoir 17 ans** si vous avez choisi la filière traditionnelle ou l'apprentissage anticipé de la conduite.

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne communique pas oralement le résultat.

- Le candidat peut connaître ses résultats sur son compte RDV PERMIS.
- Si vous réussissez l'examen du permis, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis (dans le cas d'un passage d'un premier permis de conduire) et le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre titre de permis de conduire. Ce document est valable 4 mois.